



**Programme des
Nations unies pour
l'environnement**

Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/24
9 mars 2005



FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF DU FONDS
MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION
DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarante-cinquième réunion
Montréal, 4-8 avril 2005

PROPOSITION DE PROJET: BRÉSIL

Ce document contient les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante:

Élimination

- Plan national d'élimination des CFC: programme annuel PNUD
d'exécution 2005

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET (PROJETS PLURIANNUELS) BRÉSIL

TITRE DU PROJET

AGENCE BILATÉRALE/D'EXÉCUTION

Plan national d'élimination des CFC: programme annuel d'exécution 2005	PNUD et Allemagne
--	-------------------

TITRES DU SOUS-PROJET

a) Assistance technique à la stratégie de transition des inhalateurs à doseurs (MDI)	PNUD
b) Assistance technique MDI/projets d'investissement	PNUD
c) Projets d'investissement – solvants CFC-113	PNUD
d) Projets d'investissement – agents de stérilisation CFC-12	PNUD
e) Projets d'investissement – fabrication de mousses	PNUD
f) Projets d'investissement – fabrication de systèmes frigorifiques à usage commercial	PNUD
g) Projet d'investissement – Projet de récupération et de recyclage du CFC-12 dans les climatiseurs automobiles	PNUD
h) Projet d'investissement – système frigorifiques industriels et climatisation centrale Projet de récupération et de recyclage	PNUD
i) Secteur de l'entretien des systèmes frigorifiques à usage domestique et commercial: projet de formation de techniciens-frigoristes	Allemagne
j) Secteur de l'entretien des systèmes frigorifiques à usage domestique et commercial: projet de récupération du CFC-12	PNUD
k) Secteur de l'entretien des systèmes frigorifiques à usage domestique et commercial: projet régional de récupération/recyclage du CFC-12	PNUD
l) Formation d'agents des douanes	Allemagne
m) Unité d'exécution et de contrôle du projet	PNUD

ORGANISME NATIONAL DE COORDINATION:	CONAMA
-------------------------------------	--------

DERNIÈRES DONNÉES DE CONSOMMATION DE SAO SIGNALÉES POUR LE PROJET

A: DONNÉES VISÉES À L'ARTICLE-7 (TONNES PAO, 2003, au 21.09.2004)

CFC du Groupe I, Annexe A	3 227,28	
---------------------------	----------	--

B: DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (TONNES PAO, 2003, à mai 2004)

SAO	Mousses	Réf.	Aérosols	Solvants
CFC-11	0	0	0	s.o.
CFC-12	0	3 149	55,33	s.o.
CFC-113	s.o.	s.o.	s.o.	12
CFC-114	s.o.	18,7	0	s.o.
CFC-115	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

Reste de la consommation de CFC admissible aux fins de financement (tonnes PAO)	0
---	---

PLAN DE GESTION ACTUEL DE L'ANNÉE 2004:
Financement total de 3,97 millions \$US: élimination totale de 1950 tonnes PAO.

DONNÉES DU PROJET		2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Total
CFC (tonnes PAO)	Limites prévues au Protocole de Montréal		10 521	10 521	5 261	5 261	1 578	1 578	1 578	0	s.o.
	Plafond de consommation annuelle	8 280	6 967	5 020	3 070	2 050	1 000	424	74	0	s.o.
	Élimination annuelle de projets en cours	745	313	1 210	1 207	0	0	0	0	0	3 475
	Élimination annuelle nouvelle	251	1 000	737	743	1 020	1 050	576	350	74	5 801
CONSOMMATION TOTALE DE SAO À ÉLIMINER		996	1 313	1 947	1 950	1 020	1 050	576	350	74	9 276
Consommation communiquée		3 001	3 227	0	0	0	0	0	0	0	6 228
Variation nette de la consommation de l'année		3 230	(226)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Consommation révisée de SAO à éliminer		0	0	0	157	1 020	1 050	576	350	74	3 227
Coût final du projet (\$ US):											
Financement de l'agence principale-PNUD		7 860 000	5 720 000	0	3 970 000	2 856 400	1 190 000	870 000	250 000	100 000	22 816 400
Financement du partenaire bilatéral Allemagne		1 640 000	700 000	0	0	1 543 600	0	0	0	0	3 883 600
Financement total du projet		9 500 000	6 420 000	0	3 970 000	4 400 000	1 190 000	870 000	250 000	100 000	26 700 000
Coût d'appui final (\$ US)											
Coûts d'appui pour l'agence principale-PNUD		705 400	500 000	0	342 500	242 078	92 300	63 500	12 500	5 000	1 963 278
Coût d'appui pour le partenaire bilatéral Allemagne		147 600	63 000	0	0	138 924	0	0	0	0	349 524
Total du coût d'appui		853 000	563 000	0	342 500	381 002	92 300	63 500	12 500	5 000	2 312 802
COÛT TOTAL POUR LE FONDS MULTILATÉRAL (\$US)		10 353 000	6 983 000	0	4 312 500	4 781 002	1 282 300	933 500	262 500	105 000	29 012 802
Rapport coût-efficacité du projet (\$ US/kg)											4,60

DEMANDE DE FINANCEMENT: approbation du financement de la troisième tranche (2005) pour les seules activités du PNUD (voir ci-dessus. Le Gouvernement a accepté de reporter la troisième tranche de l'Allemagne à la première réunion de 2006.

RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT	Examen individuel
-------------------------------	-------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Lors de sa 37^{ème} Réunion en juillet 2002, le Comité exécutif avait approuvé un montant total de 26,7 millions \$US pour financer la réalisation du Plan national d'élimination des CFC du Brésil. La première tranche, s'élevant à 9,5 millions \$US, a été décaissée après approbation de la première phase du Plan de travail couvrant la période d'août 2002 à décembre 2003.
2. Le rapport périodique sur la première phase des activités et réalisations 2002-2003 et le Plan de mise en œuvre de la deuxième phase couvrant la période janvier – décembre 2004 ont été soumis à examen par le Comité exécutif à l'occasion de sa 41^{ème} Réunion en décembre 2003. La seconde tranche de financement, au montant de 6,42 millions \$US, a été décaissée après approbation du Plan de mise en œuvre 2004, soit un financement multilatéral total approuvé de 15,92 millions \$US, pour les première et deuxième tranches (13,58 millions \$US pour le PNUD et 2,34 millions \$US pour l'Allemagne).
3. Le Gouvernement du Brésil a soumis à la 45^{ème} Réunion une demande pour le décaissement de la tranche de financement 2004 au montant de 3 970 000 \$US plus 342 500 \$US de frais d'appui pour le PNUD au titre du programme annuel d'exécution 2005 du Plan national d'élimination des CFC du Brésil. Le projet a été mis en œuvre avec l'assistance du PNUD (agence principale d'exécution) et le Gouvernement d'Allemagne (agence de coopération pour les programmes de formation des techniciens-frigoristes et des agents des douanes). Les tranches de financement de 2004 et 2005, pour l'Allemagne, n'avaient pas été demandées en 2004 et 2005. En accord avec le Gouvernement du Brésil, la demande pour la tranche 2004 (1 300 000 \$US plus 117 000 \$US de frais d'appui) et pour celle de 2005 (243 600 \$US plus 21 924 \$US de frais d'appui pour l'Allemagne) sera déposée à la première réunion de 2006 et s'élèverait à 1 543 600 \$US plus 138 924 \$US.
4. Le document présenté par le PNUD, pour le compte du Gouvernement du Brésil, consiste en:
 - a) Un rapport sur la réalisation du plan de mise en œuvre 2003-2004 couvrant la période allant jusqu'au 31 août 2004; et
 - b) Le plan de mise en œuvre de 2005.
5. En plus des documents ci-dessus, le Brésil a présenté un rapport d'audit indépendant vérifiant la consommation en 2003 signalée au Secrétariat de l'ozone et le volume de CFC éliminés en 2003 et 2004 et qui résulte de la mise en œuvre d'activités menées dans le cadre du Plan national d'élimination des CFC. Ce rapport fournit, par ailleurs, une estimation de la tendance de la consommation de CFC en 2004, estimation calculée sur la base des données d'importation lors des six premiers mois de l'année calendaire.

6. Le Plan national brésilien d'élimination des CFC a été approuvé, en principe, pour éliminer 9 276 tonnes PAO de CFC. Les seuils de consommation de CFC et les objectifs de réduction ainsi que le calendrier des décaissements sont repris dans le tableau ci-dessous:

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Consommation maximale totale autorisée des substances du Groupe 1, Annexe A (tonnes PAO)	9 276	(9 276)	8 280	6 967	5 020	3 070	2 050	1 000	424	74	0
Réduction annuelle totale (tonnes PAO)	-	-	996	1 313	1 947	1 950	1 020	1 050	576	350	74
Réduction des projets en cours	-	-	745	313	1 210	1 207	0	0	0	0	0
Nouvelle réduction prévue	-	-	251	1 000	737	743	1 020	1 050	576	350	74
Financement total convenu (\$US millions)				9,5	6,42	5,27	3,10	1,19	0,87	0,25	0,10
Frais d'appui d'agence (\$US millions)				0,8353	0,563	0,4595	0,2642	0,0923	0,0635	0,0125	0,005

7. Aux termes de l'Accord, le Brésil s'est engagé, en contrepartie du financement indiqué au tableau ci-dessus, à éliminer sa consommation totale des substances du Groupe I, Annexe A, conformément aux objectifs de consommation arrêtés. Pour atteindre cet objectif, le Brésil doit arriver aux objectifs de réduction annuelle prévus dans le même tableau. Les projets en cours approuvés devraient être menés à terme et l'élimination doit se faire dans le respect des échéanciers de chaque projet individuel et conformément aux règles et procédures du Fonds multilatéral. Le Comité exécutif a accordé au Brésil la plus grande souplesse pour utiliser les fonds approuvés dans le but d'atteindre les objectifs de réduction et les plafonds de consommation convenus.

8. Selon l'Accord, le décaissement des fonds pour le programme de mise en œuvre 2005, faisant partie du plan, sera assujéti à la confirmation qu'au minimum:

- a) Les seuils maxima de consommation convenus, et qui sont repris au tableau de l'année (2003), sont bien atteints (les données de consommation les plus récentes concernent l'année 2003);
- b) Une vérification de l'élimination des CFC a été effectuée; et
- c) Une partie substantielle des activités du plan d'exécution 2003 et des activités à réaliser en 2004 avant la date de reddition de compte (en octobre 2004), et qu'au moins un tiers des réductions programmées en 2004, ont été réalisées.

9. Par ailleurs, l'Accord demande au Gouvernement du Brésil de garantir un contrôle objectif de l'élimination et de permettre la conduite d'audits de vérification indépendants.

Progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme de travail 2003-2004

10. La consommation maximum autorisée de CFC, telle qu'arrêtée dans l'Accord, et la consommation réelle des CFC visés à l'Article 7, sont repris au tableau ci-dessous :

Année	2000	2001	2002	2003	2004
Consommation maximum autorisée de CFC (tonnes PAO)	9 276	(9 276)	8 280	6 967	5 020
Consommation annuelle réelle des CFC visés à l'Article 7 (tonnes PAO)	9 276	6 231	3 001	3 227	1 350*

*La consommation en 2004 est calculée sur la base des données d'importation/exportation pour le premier semestre de l'année.

11. Les objectifs de réduction et les réductions réalisées dans la consommation annuelle de CFC en 2001-2004, y compris le volume à éliminer en septembre-décembre 2004 à l'achèvement des projets approuvés en cours de réalisation, sont repris dans le tableau ci-dessous:

Réductions des projets en cours conformément au Tableau 1 de l'Accord					
2001	2002	2003	2004	2005	Total
745	313	1 210	1 207	0	3 475
Volumes de CFC éliminés après exécution des projets en cours					
2001	2002	2003	2004	2005	Total partiel
745	1 184	970,4	575,6*		3 475*

* Dont 192,2 tonnes PAO dont l'élimination a été programmée pour septembre-décembre 2004

12. La réduction de 2 154,4 tonnes PAO, à l'issue des projets en cours, pour la période janvier 2002-décembre 2003 a dépassé la réduction totale cumulée en 2002-2003 (1 523 tonnes PAO), requise dans l'Accord relatif au Plan national d'élimination des CFC, de 631,4 tonnes PAO. Ces 631,4 tonnes PAO, ajoutées au 383,6 tonnes PAO éliminées entre janvier et août 2004, font un total de 1 015 tonnes PAO, soit 83,9% du volume à éliminer prévu pour 2004 dans les projets en cours. D'autres réductions dans la consommation de CFC, à hauteur de 192,2 tonnes PAO, sont attendues à la fin des projets en cours, en septembre-décembre 2004.

13. En plus des réductions réalisées à l'achèvement des projets en cours, des projets supplémentaires financés dans le cadre du ont été menés à leur terme et ont permis d'éliminer 71,1 tonnes PAO en 2003 et 198,8 tonnes PAO dans la période janvier – août 2004.

14. Le rapport périodique 2004 conclut que les objectifs d'efficacité concernant la consommation maximum autorisée de 6 967 tonnes PAO en 2003 et la réduction d'au moins un tiers (648 tonnes PAO) des 1 947 tonnes PAO, assignées à 2004, ont été atteints. La consommation de CFC en 2003 est également nettement inférieure au seuil arrêté par le Protocole de Montréal (10 521 tonnes PAO).

Progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme de travail annuel 2005

15. Les réductions dans la consommation de CFC en 2004, et qui ne sont pas le fruit des projets en cours, ont été obtenues grâce aux facteurs suivants:

- a) Les activités d'élimination des CFC dans le secteur des mousses. Un certain nombre des projets du secteur des mousses, lancés en 2003 dans le cadre du Plan national d'élimination, ont été achevés.
- b) L'application du système des quotas d'importation des CFC prévu dans la Résolution 267 du CONAMA.
- c) La publicité dont a bénéficié l'approbation du Plan national brésilien d'élimination des CFC. L'approbation du Plan et de ses objectifs ont fait l'objet d'une grande publicité, ce qui a conduit à une plus grande reconnaissance – par les opérateurs industriels – de l'intention du Gouvernement d'accélérer la réduction de la consommation des CFC et d'éliminer la consommation de ces substances dans des échéances plus courtes que celles prévues dans ses obligations aux termes du Protocole de Montréal.

16. Certaines activités relevant de la Seconde phase du plan d'application, couvrant la période janvier-décembre 2004, dans les sous-secteurs des systèmes de réfrigération et de climatisation, ont été retardés à cause de problèmes liés à la législation actuelle régissant la récupération, le recyclage et la régénération des frigorigènes. Ces problèmes étant maintenant résolus, l'exécution des activités des sous-secteurs des systèmes de réfrigération et de climatisation progresse rapidement. Pour plus de détails, voir la section 3 du présent document.

17. Une vérification indépendante de la consommation de CFC en 2003 a été effectuée par un groupe d'auditeurs indépendants. Voici les principales conclusions de leur rapport:

- a) Les 3 224,27 tonnes consommées en 2003 et signalées par le Gouvernement, conformément à l'Article 7 du Protocole de Montréal, sont bien inférieures à la consommation maximum de SAO relevant du Groupe I, Annexe A arrêtée au tableau 1 de l'Accord pour l'année 2003 (c'est-à-dire 6 967 tonnes PAO) et inférieures à la consommation annuelle 2004 autorisée (c'est-à-dire 5 020 tonnes PAO). Ceci étant, les données de Siscomex pour le premier semestre 2004 montrent une tendance à la réduction puisque moins de 1 500 tonnes PAO ont été importées dans les 6 premiers mois de l'année calendaire.
- b) Le rapport de l'auditeur fait référence à la législation brésilienne régissant la consommation de SAO et, notamment, à la Résolution 267 du CONAMA (Conseil national de l'environnement). Aux termes de ces textes réglementaires, l'importation du CFC-11 n'est autorisée que pour les entreprises disposant de projets de conversion des CFC à des matières de substances hors CFC. La consommation de CFC-11 a été réduite de 2 750 tonnes PAO en 2001 à 46 tonnes PAO en 2002 puis à une consommation négative de 2,7 tonnes PAO en 2003 (les exportations sont supérieures aux importations). Il est attendu que la consommation de CFC-11 sera nulle en 2004 et 2005.

- c) La Résolution 267 du CONAMA régissant l'importation de CFC-12 introduit des quotas d'importation en tenant compte du calendrier de réduction, commençant avec une réduction de 15% en 2001 par rapport au volume importé en 1999 avant de réduire l'importation de CFC-12 à zéro en 2007. Selon la Résolution 267, le volume d'importation en 2004 devrait être réduit de 75% par rapport au volume de référence. Le rapport de vérification précise que les quotas d'importation du CFC-12 ci-après concernent les années 2001, 2002 et 2003 respectivement: 2001–3 469 tonnes PAO; 2002–3350 tonnes PAO; 2003–3 001 tonnes PAO.
- d) L'auditeur a inspecté tous les Certificats d'achèvement des projets terminés en 2003 et 2004. Basée sur les projets PNUD terminés en 2003, la réduction a été de 957,4 tonnes selon les chiffres donnés. Les projets ONUDI réalisés en 2003 ont porté sur 13 tonnes. Tout en ayant vérifié que les Certificats qui lui avaient été remis portaient bien sur des projets achevés, l'auditeur ne s'est intéressé qu'aux volumes éliminés durant l'année pour pouvoir apprécier l'impact de l'achèvement des projets sur la consommation totale et finale de 2003. Son analyse conclut que 202,8 tonnes sur l'ensemble des SAO figurant dans les Certificats, relatifs aux projets menés à terme, ont eu un impact sur la consommation de 2003.
- e) Selon le rapport, l'élimination réalisée en 2003 était principalement due à la législation d'accompagnement ainsi qu'aux actions volontaires des opérateurs du secteur sur lesquelles l'auditeur ne dispose d'aucun moyen de vérification. A ce jour, les projets du secteur des mousses qui ont été entamés après approbation du Plan et déclarés achevés en 2003, selon le PNUD, totalisent 71,1 tonnes PAO. Selon l'auditeur, le volume éliminé en 2003 calculé sur la base des Certificats d'achèvement était de 42,84 tonnes PAO pour ces projets.
- f) Le PNUD a fait savoir que 198,8 tonnes PAO ont été éliminées dans les projets mousses en 2004. S'appuyant sur les Certificats d'achèvement, l'auditeur a confirmé l'élimination de 107,8 tonnes PAO pour ces mêmes projets.
- g) En résumé, l'auditeur a conclu que le Brésil réduit sa consommation de CFC et atteint les objectifs tracés par le Protocole avec l'aide des projets approuvés par le Comité exécutif et grâce, aussi, à la législation d'accompagnement promulguée à cet effet.

18. Le PNUD a rendu compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre des éléments individuels du Plan. Le niveau de décaissement des fonds affectés par le Comité exécutif, dans le cadre du Plan, peut être utilisé comme indicateur des progrès accomplis. La liste des activités, le budget, les décaissements et les engagements prévus en 2005 sont repris dans le tableau ci-dessous:

Activité	Budget (\$US)	Décaissement au 30 août 2004 (\$US)	Décaissement estimé pour sept.- déc. 2004 (\$US)	Engagements prévus pour 2005
Projet d'Unité d'exécution et de contrôle	1 260 000	311 339	98 000	0
Projet du secteur de fabrication des mousses	4 200 000	1 913 881	153 000	0
Projet du secteur de fabrication des systèmes frigorifiques commerciaux	770 000	45 531	87 182	0
Projet de formation de techniciens-frigoristes	2 198 800	868 104	219 829	0
Projet de récupération du CFC-12	3 330 000	1 742 033	0	1 500 000
Projet de centre de régénération du CFC-12	1 400 000	11 684	335 000	850 000
Projet de récupération et de recyclage des refroidisseurs à CFC	863 600	3 114	0	550 000
Projet de récupération et de recyclage des climatiseurs auto à base de CFC-12	1 756 400	177 975	333 000	1 255 000
Projet de formation d'agents des douanes	141 200	90 900	7 500	0
Totaux	15 920 000	5 164 561	1 233 511	4 155 000

*Noter les ressources engagées citées qui ne figureront comme décaissements qu'en début 2005.

Programme annuel d'exécution 2005

19. Le programme annuel d'exécution 2005, cité au Tableau 2, fait référence aux objectifs arrêtés dans l'Accord.

20. L'objectif de réduction pour 2005 est fixé à 157 tonnes PAO. Le volume le plus récent de consommation, pour l'année 2003, est utilisé comme référence, ramenant la consommation attendue en 2005 à 3 070 tonnes PAO, ce qui correspond aux objectifs de consommation assignés à l'année 2005 dans l'Accord.

21. On trouvera ci-dessous les activités proposées en 2005 et le budget correspondant:

Activité	Budget (\$US)
Unité d'exécution et de contrôle: Exécution et contrôle de toutes les activités prévues dans le Plan de travail 2005, y compris les actions à entreprendre par l'État.	\$US 195 000
Activités du projet de conversion pour éliminer la consommation de CFC dans le secteur de fabrication des systèmes frigorifiques commerciaux: Poursuivre les activités entamées dans les Plans de travail de 2002-03 et de 2004 en finalisant la préparation et l'approbation des projets pour les entreprises admissibles et conclure l'achat du matériel et la mise en œuvre de projet dans toutes les entreprises.	\$US 600 000
Activités du projet de formation de techniciens-frigoristes en matière d'entretien des systèmes frigorifiques commerciaux: Poursuivre les activités et élargir l'action de formation des techniciens pour former les effectifs prévus en 2005 dans d'autres régions que le sud-est du Brésil au cours de l'année 2005. La mise en œuvre du projet sera coordonnée avec le Projet de centre de récupération des CFC-12 et le Projet de régénération des CFC-12. (Activité GTZ)	\$US 0*
Activités du Projet de récupération des CFC-12 dans le secteur de l'entretien des systèmes frigorifiques commerciaux: Distribuer le matériel de récupération des frigorigènes à base de CFC-12, qui a été acheté avec les fonds du Plan de travail 2004, aux techniciens-frigoristes de la région du sud-est brésilien qui ont suivi avec succès le stage de formation relevant du Projet et acquérir le matériel supplémentaire nécessaire à allouer à d'autres techniciens qui seront sélectionnés en 2005.	\$US 2 238 200
Activités du Projet de centre régional de régénération du CFC-12: Faire avancer les activités lancées en 2003 et 2004 pour l'acquisition de matériel ; achever les travaux de génie civil, l'installation du matériel et la mise en service du deuxième Centre de régénération du CFC-12 à Rio de Janeiro. Poursuivre les activités liées à la mise en place de deux autres Centres de régénération du CFC-12 dans 2 autres régions du Brésil ; acquérir le matériel et créer ces Centres de régénération en 2005. Lancer une campagne publicitaire pour les centres de régénération.	\$US 536 800
Activités du Projet de récupération et de recyclage dans le secteur de l'entretien/réparation des climatiseurs automobiles: Sur la base des résultats des activités du Projet de récupération et de recyclage des climatiseurs automobiles relevant des Plans de travail et de mise en œuvre pour 2002, 2003 et 2004, étendre les activités de ce Projet à d'autres régions du pays.	\$US 250 000
Assistance technique pour la Stratégie de transition des inhalateurs à doseurs: Entreprendre une action de sensibilisation, sur le choix du moment et les raisons de la transition, en direction des médecins qui prescrivent des inhalateurs à doseurs. Préparer une stratégie de transition en coopération avec le Ministère de la santé.	\$US 50 000
Projets d'investissement – Solvants CFC-113: Enquête sur les utilisateurs et élaboration d'une stratégie de mise en œuvre en 2006.	\$US 50 000
Projets d'investissement – agents de stérilisation CFC-12: Enquête sur les utilisateurs et élaboration d'une stratégie de mise en œuvre en 2006.	\$US 50 000
Total partiel PNUD	3 970 000
Total partiel GTZ	0
Total global	\$US 3 970 000

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

22. La proposition a été soumise pour examen à la 45^{ème} Réunion et le Secrétariat l'a étudiée. Il a été suggéré que le montant du financement de l'assistance bilatérale allemande, qui n'a pas encore été alloué, soit affecté au volet 'formation' du Plan national d'élimination du Brésil. A l'issue de consultations entre le Gouvernement d'Allemagne, le PNUD et le Gouvernement du Brésil, il a été convenu de reporter le financement du volet bilatéral allemand jusqu'en 2006, sous réserve de l'accomplissement des activités de formation au Brésil.

23. Le Secrétariat a examiné les questions suivantes avec le PNUD:

- a) L'écart entre la consommation de SAO des secteurs industriels du pays et le volume de SAO éliminées par le biais de l'application de projets d'investissement. Le cas de l'élimination de 352 tonnes PAO de la consommation "réelle" en 2003 et 2004 dans le secteur des mousses a été spécifiquement relevé, en dépit de la faible consommation du CFC-11 en 2002 et de la consommation nulle de CFC-11 en 2003 et 2004.
- b) Le potentiel des opérations de récupération et de recyclage pour l'élimination des CFC au Brésil et le calendrier de mise en œuvre à la lumière de la recommandation du Comité exécutif appelant à une approche graduelle de la mise en œuvre, en tirant profit de l'expérience acquise.
- c) Des observations selon lesquelles les objectifs, les données de l'offre et de la demande en CFC et les actions des opérateurs industrielles, tels qu'ils figurent dans le Plan de travail 2005, ont été élaborés sur la base des objectifs de consommation et de réduction figurant dans le Plan d'élimination et l'Accord approuvés à la 37^{ème} Réunion en juillet 2002. Aucune de ces informations ne concordait avec le volume de consommation réelle des CFC dans le pays. Par conséquent, ces informations ne peuvent être exploitées pour planifier les actions en direction du secteur industriel ni pour identifier les objectifs. Le Secrétariat a proposé de revoir le plan de travail 2005 afin qu'il reflète la consommation véritable enregistrée au Brésil.
- d) Il a été relevé, pour 2005, un solde de 1,73 million \$US, non dépensé et non alloué, sur un total de 4,2 millions \$US réservés aux projets du secteur des mousses. La consommation de CFC-11 était nulle en 2003 selon les chiffres communiqués. Le Programme de travail annuel pour 2005 ne prévoit aucune activité dans le secteur des mousses et ne donne aucune indication sur la réaffectation de ces ressources à d'autres secteurs.

24. Le PNUD a répondu au Secrétariat sur les questions soulevées. Sur la question de l'écart en référence aux applications industrielles sur des années spécifiques, le PNUD a apporté une réponse générale et fait référence aux différents systèmes de calcul de la consommation de SAO, en s'appuyant sur la consommation par entreprise au moment de la formulation du projet, tel que figurant dans l'inventaire ainsi que sur la consommation réelle à l'achèvement du projet. Quant à la

réalisation du volet 'récupération et recyclage', le PNUD a convenu d'appliquer une approche 'graduelle', d'évaluer l'utilisation du matériel de récupération/recyclage livré et d'étudier les demandes exprimées en ce sens. Le PNUD a accepté de réviser le programme annuel d'exécution pour 2005 en indiquant les objectifs au Tableau 3 en rapport avec la consommation réelle de 2003. La réduction prévue est fixée à 157 tonnes PAO, ce qui ramènera la consommation de 2005 à 3070 tonnes PAO, conformément à ce que prévoit l'Accord.

25. Le Secrétariat a relevé que le niveau de consommation prévu pour 2005 est bien supérieur au quota d'importation arrêté par le CONAMA pour la même année (Résolution 267). La Résolution 267 prévoit une réduction de 85% des importations de CFC-12 en 2005 par rapport à la base de référence, c'est-à-dire à environ 1 500 tonnes PAO. Le Secrétariat a également relevé que la consommation 2004 a été estimée à environ 1 500 tonnes PAO, selon le rapport de vérification, en se fondant sur les chiffres d'importation/exportation des six premiers mois. Il semble que les objectifs arrêtés par le PNUD ne concordent pas tout à fait avec les circonstances du pays.

RECOMMANDATION

26. Le Comité exécutif pourrait souhaiter approuver le programme de travail annuel de 2005 et la tranche de financement demandée au montant de 3 970 000 \$US plus les frais d'appui de l'agence d'exécution qui s'élèvent à 342 500 \$US, et ce, à la lumière des informations fournies ci-dessus.